

portant nomination de Directeurs Généraux
Adjoints et de Directeurs dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU l'Ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet du
Président de la République et la structure des Ministères, notamment son
article 15 ;

VU le Décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Président du Comité Central du Parti ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommées dans les fonctions ci-après, les personnes dont les noms
suivent :

Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat

- Directeur Administratif Adjoint de la Société
Béninoise des Textiles (SOBETEX) : Camarade ADJOBIMEY Etienne,
- Directeur Commercial Adjoint de la Société
Béninoise des Textiles (SOBETEX) : Camarade SODOKPA Richard,
- Directeur Technique de la Société Nationale
du Ciment : Camarade LALEYE Julien,
- Directeur Administratif et Financier de la
Société Nationale du Ciment : Camarade AMAGBECNON Cossi.

Ministère du Commerce et du Tourisme

- Directeur Technique de la Société Nationale
d'Equipement (SONAE) : Camarade GBAGUIDI Félicien,
- Directeur à l'Importation de la Société
Nationale d'Equipement (SONAE) : Camarade AHOKPE Jonas,
- Directrice Administrative et Financière de
la Société Nationale de Papeterie et de
Librairie (SONAPAL) : Camarade ATINKPAHOUN Laurence,
- Directeur Commercial de la Société Nationale
de Papeterie et de Librairie (SONAPAL) : Camarade LEKE Laurent.

Ministère de la Fonction Publique et du Travail

- Directeur du Personnel de l'Etat : Camarade JOHNSON Godfried,
- Directeur de l'Emploi : Camarade HOUNNONGBE Jean-Baptiste.

Ministère de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports

- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade KOUADJO Mathias.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale

- Directeur de l'Administration Territoriale : Camarade ADEBAYO Darius Latif.

Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative

- Directeur des Pêches : Camarade HONVOU Antoine,
- Directeur des Eaux, Forêt et Chasse : Camarade WOROU Laurent,
- Directeur Général Adjoint de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH) : Camarade YEHOUESSI Marcel,
- Directeur Technique de la Société de Développement des Ressources Animales (S O D E R A) : Camarade ASSAN Emile,
- Directeur du Projet Amélioration Productivité Numérique du Cheptel pour le Sud-Borgou : Camarade HOUNDJE Michel,
- Directeur-Adjoint du Projet Amélioration Productivité Numérique du Cheptel pour le Sud-Borgou : Camarade TABE Aliou,
- Directeur du Centre National d'Appui aux Clubs 4-D (C.N.A.C.) : Camarade GANDEMEY Stanislas,
- Responsable à la Production du District Rural de Ouaké : Camarade OKE Jean,
- Responsable à la Production du District Rural de Dogbo : Camarade ADISSO Maurice,
- Responsable à la Production du District Urbain de COTONOU I : Camarade ZINSOU Pierre,
- Responsable à la Production du District Rural de Natitingou : Camarade IKO Martin,
- Responsable à la Production du District Rural de Boukoubé : Camarade ANANI Joseph,
- Directeur Administratif et Financier de la Société Nationale des Pêches (SONAPECHE) : Camarade ADJE Samson.

ARTICLE 2 -- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 30 décembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 15 CS 6 SGG 4 SPD 2 CNR 4 Ministères intéressés 12 autres Ministères
9 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA 1 DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.-DB-DCF-Solde 7 Trésor 4 DI 4 DP 2
Intéressés 25 BN 2 UNB 2 DAFA 15 Services intéressés 25 JORPB 1 FSJEP 2.-